

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1253 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° VA-963

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, QUE :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 21 août 2023, le conseil de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA-1253 modifiant le plan d'urbanisme n° VA-963;
- 2° la nature et l'effet de ce règlement ont pour objet :
 - Modification au plan d'urbanisme pour identifier toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques. Ce règlement met à jour, entre autres, les cartes identifiant le réseau cyclable existant et projeté ainsi que la hiérarchie du réseau de transport, et modifie la carte « Grandes affectations du sol (secteur urbain) » à plusieurs endroits.
- 3° lors de la séance régulière du Comité administratif de la Municipalité régionale de Comté d'Abitibi, la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de sa résolution n° CA-171-10-2023, déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement n° VA-1253 de la Ville d'Amos modifiant le plan d'urbanisme n° VA-963;
- 4° conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi a, en date du 23 octobre 2023, délivré le certificat de conformité relatif au règlement n° VA-1253 de la Ville d'Amos;
- 5° conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° VA-1253 est entré en vigueur le 23 octobre 2023.

Donné à Amos, ce 27 octobre 2023.

Le greffier adjoint,



Richard Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Richard Michaud, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 27 octobre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 27 octobre 2023



Richard Michaud, greffier adjoint